



Abortion Rights
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à
l'avortement au Canada

C.P 2663, Station Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Pour diffusion immédiate

25 avril 2012

Des milliers de personnes unissent leurs forces contre la motion anti-avortement 312

La motion bafouerait les droits des femmes enceintes

NATIONAL — La motion d'un député qui menace le droit à l'avortement et les droits humains de toutes les femmes enceintes génère un mouvement d'opposition grandissant à travers le Canada. La motion M-312, déposée par le député conservateur Stephen Woodworth, demande au Parlement d'étudier la définition actuelle d'« être humain » du Code criminel canadien afin de décider si celle-ci devrait inclure le fœtus. Le but de cette motion est d'octroyer une protection juridique aux fœtus. La motion sera débattue une première fois le 26 avril, puis un autre débat et le vote sont prévus en juin ou au début de l'automne.

« Même si le premier ministre Stephen Harper promet constamment à la population canadienne qu'il ne rouvrira pas le débat sur l'avortement, voilà exactement ce que ferait l'adoption de la motion M-312 », a déclaré Joyce Arthur, directrice exécutive de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC). « La motion est un moyen pour les groupes religieux et le mouvement anti-choix de conférer un statut de personne aux fœtus. S'ils réussissent, la prochaine étape sera de tenter de recriminaliser l'avortement. »

La CDAC a lancé une vigoureuse campagne contre la motion. En date du 24 avril, 13,300 personnes ont signé sa pétition en ligne (www.gopetition.com/petitions/oppose-motion-312-rejetez-motion-312.html). Des centaines de pétitions officielles sur support papier sont aussi signées afin que les députés de l'opposition puissent les présenter au Parlement. Partout au Canada, des citoyennes et des citoyens écrivent et envoient des cartes postales à leur député pour les exhorter à rejeter la motion. De plus, diverses campagnes ont été entreprises par d'autres groupes et sur Internet, y compris un projet de tricot d'utérus et de vulves destinés aux députés pour dénoncer la cooptation du corps des femmes par l'État. Le nouveau groupe novateur *Radical Handmaids* (www.radicalhandmaids.com) organise des actions créatives en plein air pour protester contre l'utilisation des femmes en tant qu'incubateurs, une idée inspirée du roman futuriste de Margaret Atwood, *The Handmaid's Tale* (La servante écarlate). Le 25 avril, *Radical Handmaids* occupera la Colline du Parlement à Ottawa, la Queen's Park à Toronto, et la pelouse devant le Parlement de Victoria.

« Je n'ai pas vu ce niveau d'indignation chez les femmes depuis longtemps », a mentionné Carolyn Egan, porte-parole basée à Toronto de la CDAC et militante pro-choix depuis les années 1970. « Les femmes en ont marre de ces attaques pas trop subtiles envers leurs droits fondamentaux au moyen de projets de loi et de motions provenant de députés. Elles ne resteront pas là à ne rien faire et ne laisseront pas leurs droits en tant qu'être humain être compromis. En fait, si cette motion est adoptée, nous croyons que cela entrainera le gouvernement conservateur dans la controverse et nuira à ses chances de se faire réélire. Au moins, cela serait un aspect positif pour les femmes et toutes les personnes progressistes du Canada. »

Joyce Arthur a expliqué que la motion M-312 constitue une perte de temps et d'argent des contribuables étant donné qu'elle soulève des questions sur lesquelles la Cour suprême du Canada a déjà statué plusieurs fois. La motion de Stephen Woodworth est aussi en contradiction avec des lois et des conventions du monde entier concernant les droits de la personne. En accordant le statut juridique de personne aux fœtus, on minerait sérieusement les droits constitutionnels garantis aux femmes enceintes par la *Charte des droits et libertés*, non seulement pour les femmes qui ont besoin d'un avortement, mais pour toutes les femmes enceintes. Cela ouvrirait la porte à des poursuites contre des femmes enceintes pour toute action pouvant être perçue comme un préjudice causé au fœtus, en semant la confusion à savoir si les lois et les politiques concernant le bien-être des enfants s'appliquent également au fœtus en tant que personne juridique. « En fait, accorder un statut juridique de personne au fœtus enlèverait le statut de personne aux femmes enceintes », a dit Joyce Arthur.

Pour de plus amples informations sur les nombreux enjeux de taille posés par la motion M-312, merci de consulter : *Contre-arguments à la motion M-312* à <http://www.arcc-cdac.ca/fr/action/M-312-contre-arguments.html>, et notre article *La motion 312 : Un affront qui ignore les critères internationaux des droits de la personne* à <http://www.arcc-cdac.ca/fr/action/M-312-affront.html>.

Joyce Arthur	Directrice générale, ARCC-CDAC, Vancouver	604-351-0867
Dr./D^{re} Suzanne Newman	Intervenante en avortement, Women's Hospital, Health Sciences Centre, Winnipeg	204-477-1887
Carolyn Egan	Ontario Coalition for Abortion Clinics, Toronto	416-806-7985
Peggy Cooke	ARCC-CDAC, Toronto	416-709-1457
Julie Lalonde (parle français)	ARCC-CDAC, Ottawa	613-301-2697
Patrice Powers (parle français)	ARCC-CDAC, Montréal	514-486-6376
Judy Burwell	ARCC-CDAC, Fredericton	506-470-9049
Christopher Kaposy, PhD	Éthicien, Université Memorial, St. Johns, T.-N.	709-777-2338 (w / bur.)
Tara Paterson (enjeux étudiants et jeunesse)	Coordonnatrice de Synergy, Victoria http://arccsynergy.wordpress.com	250-893-4158